

Témoigner de la situation des personnes enfermées.
Faire le lien entre ce lieu de privation de liberté et l'extérieur.
Rendre visible une réalité cachée.
Rétablir des vérités face aux préjugés.

n°4 - Décembre 2015

La Cimade
L'humanité passe par l'autre

À LA UNE

L'errance des Sahraouis

La situation économique de l'Espagne a amené une partie de la communauté sahraouie à migré une nouvelle fois.

La région de Bordeaux a besoin de main-d'œuvre pour les vendanges et la taille de ses vignes, d'où l'attrait pour cet endroit. Beaucoup d'entre eux sont originaires de Tindouf, un des camps de réfugiés sahraouis en Algérie. A Bordeaux, les Sahraouis se retrouvent aussi dans un camp de fortune, dans des conditions de vie précaires, faute de dispositif d'accueil mis en place et souvent évacué pour se reconstituer 100 mètres plus loin. Un collectif de représentants de la communauté, de citoyens et d'associations s'est ainsi créé en 2015 pour assurer une aide alimentaire, sanitaire et administrative.

Le collectif estime entre 300 et 500 le nombre de Sahraouis en Gironde, dont entre 50 et 60 ont obtenu le statut de réfugiés politiques. En effet en s'installant à Bordeaux, les Sahraouis ont enregistré à la préfecture de Gironde soit une demande d'asile, soit un dossier d'apatridie, soit les deux.

A partir de ce moment, la machine infernale générée par le règlement européen Dublin III démarre. Le demandeur se retrouve à signer à la préfecture, en se faisant traduire en diagonale par un interprète quand il y en a, un dossier de dizaines de pages parmi lesquelles une qui précise que si un Etat de l'espace Schengen se déclare responsable de sa demande d'asile (dans les faits, l'Espagne pour les Sahraouis), il sera « dublinné » vers cet Etat, c'est-à-dire y être renvoyé. Le demandeur repart de la préfecture avec une convocation lui demandant de se présenter régulièrement jusqu'à la fin de la vérification de l'Etat responsable. Généralement, le demandeur n'a pas saisi la procédure qui venait de se déclencher. Au bout de quelques mois, après s'être présenté régulièrement, le demandeur se présente une nouvelle fois au guichet asile où des agents de la PAF sont présents. Là, il est emmené dans un bureau à l'abri des regards. Ca y est, la décision tombe : Il lui est notifié qu'il va être « dublinné » en Espagne, en passant par le CRA.

C'est dans ce cadre que M. H a été placé trois fois en six mois au CRA de Bordeaux. Main-

tenant, il connaît les prénoms des intervenants. Il arrive rapidement au bureau de la Cimade avec les copies des décisions du préfet. Et comme à chaque fois, décortiquer la procédure devient un travail de fourmis pour in fine ne pas vraiment comprendre la situation de monsieur. A son premier passage au CRA, la motivation pour le « dubliner » en Espagne était l'introduction d'une demande d'asile. La seconde fois, une demande d'apatridie. Il confirmait cette demande, contrairement à la demande d'asile, mais pensait qu'elle n'avait pas aboutie. La troisième fois, un des fondements pour le placer en rétention est l'obtention du statut d'apatridie. M.H ne le sait pas lui-même ! Mais pourquoi est-il « dublinné » s'il est en situation régulière en Espagne ? La préfecture ne doit pas non plus bien saisir la situation. L'important c'est de le renvoyer. C'est tellement important que quand M.H a été libéré, lors de son second placement au CRA, par la Cour d'Appel de Bordeaux, la préfecture l'a maintenu au CRA de manière arbitraire, le temps de lui donner une nouvelle convocation pour se présenter 15 jours plus tard... Pour le replacer au Cra sur le fondement d'une énième décision de renvoi « DUBLIN » !

Grâce à la communauté Sahraouie de Bordeaux, les chiffres des réadmissions Dublin de la préfecture de Gironde explosent. Et derrière cette machine à renvoyer dans l'espace Schengen, il y a des hommes et des femmes qui sont en exil depuis des dizaines d'années.

AU SOMMAIRE

A la Une

L'errance des Sahraouis

CRAnews

Le ciel est par-dessus le toit
Rencontre avec des poètes

PériphériCRA

Vues du tribunal : la grève des avocats
Les maillons de la solidarité : Airbnb pour les réfugiés politiques

CRAilleurs

«Mellila»

Rendez-vous compte

Vrai/Faux sur les frontières et les murs

Lexique

Rappel historique

Le conflit du Sahara occidental, territoire frontalier entre le Maroc, l'Algérie et la Mauritanie, oppose cette ancienne colonie espagnole au Maroc, depuis que le Front Polisario, soutenu par l'Algérie, l'a déclarée indépendante en 1976 sous le nom de République arabe sahraouie démocratique (RASD). Les forces marocaines et algériennes s'y affrontent entre fin 1975 et 1976, faisant des dizaines de milliers de réfugiés en Algérie. La guerre prend fin en 1991.

Cette année-là, le Maroc et le Front Polisario signent, sous la supervision des Nations Unies et de l'Union Africaine, un cessez-le-feu et un accord de paix, qui prévoient la réalisation d'un référendum d'autodétermination.

Aujourd'hui, le Maroc administre environ 80 % du territoire tandis que le Front Polisario en contrôle 20 %, derrière une longue ceinture de sécurité, le « mur marocain ». Le statut du Sahara occidental reste indéterminé et le référendum n'a toujours pas été organisé.

Le désespoir et la sensation d'être piégé dans les camps de réfugiés s'installent, en particulier chez les jeunes sahraouis qui voient compromis leur futur à l'intérieur des camps. Des migrations se déclenchent, par conséquent, à partir de 1996-1997 et jusqu'à aujourd'hui.

Certains Sahraouis ont obtenu la nationalité espagnole, d'autres le statut de réfugié politique, d'autres encore sont en attente d'une réponse des autorités. Beaucoup n'ont aucun document.

Le ciel est par-dessus le toit

Niché au sous-sol de l'Hôtel de Police, au premier abord l'endroit ne présente pas mal. C'est petit, c'est propre, dans la cour un petit bois en trompe-l'œil. Puis on lève la tête, le ciel est par-dessus le toit, il n'y a pas de palme comme dans la chanson mais un grillage infranchissable.

Au second abord, c'est beaucoup moins charmant, il y a des caméras qui croisent leurs regards, pas beaucoup d'intimité, des portes qui ne s'ouvrent que sur télécommande, et derrière les fenêtres au fond de la cour, des hommes en uniforme, sans arme, portant un écusson PAF

sur l'épaule. Nous sommes dans un CRA, un lieu de privation de liberté fermé, réservé aux étrangers dans l'attente d'une expulsion, transit qui peut aller jusqu'à 45 jours. Le CRA, de Bordeaux ou d'ailleurs, une impasse, un cul-de-sac où viennent échouer les espoirs, où viennent se fracasser les vies.

Je me souviens de ce comorien, la joie de vivre. Il avait bien avancé une belle vie commune avec une française à Brest. Au 43ème jour de rétention, il ne pensait plus pouvoir être expulsé. Le 44ème jour, tout s'écroule.

J'ai en tête la longue proces-

sion de ces jeunes de Tunisie, d'Algérie, ou du Maroc, les tunisiens impatients de voir les fruits de leur jeune démocratie, les marocains qui ne voient rien d'une trop timide ouverture politique et les algériens qui fuient un pays bloqué, sans travail, sans logement.

On ressent une impuissance, eux appellent ça la fatalité, « mektoub », c'est écrit. D'un côté à l'autre de la Méditerranée ils sont ballotés et finissent échoués sur le rivage d'une jeunesse abandonnée. Quelques-uns, en désespoir de cause, finissent par avaler une batterie de portable ou de se taillader le ventre pour se rendre « inexpulsables ».

Une révolte ? Mais contre qui ou contre quoi ?

Il n'y a pas de quoi faire la une du journal Sud-Ouest ou l'ouverture de FR3. La plupart sont renvoyés à la case départ dans leur pays, quelques uns sont libérés du CRA pour une nouvelle errance.

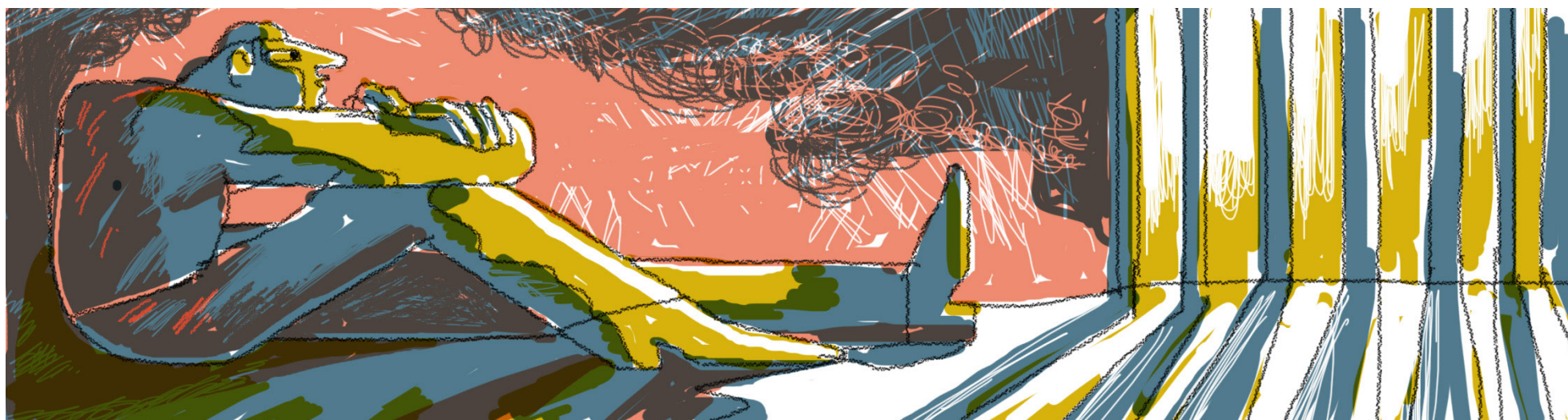
Un peu de lumière dans ce sombre tableau.

Il y a eu M.A le tchadien, qui s'était fait pincer deux jours après l'attentat contre « Charlie » en vélo, dans une rue en sens interdit alors que la ville était quadrillée par la police. Souriant, optimiste, parlant un français parfait. Il est sorti du CRA

aidé par son patron et doit être régularisé au titre de la circulaire Valls.

Il y a eu M.O, le gabonais, enthousiaste, sorti du CRA sous une haie d'honneur des autres personnes retenues. Il y a eu M.S, le géorgien, qui faisait des allers retours avec son hépatite entre le CRA, l'hôpital et le foyer Leydet et a finalement été libéré avec un droit au séjour pour soins.

Il y a eu tous les autres qu'on a vus deux ou trois fois et qui sont partis de gré ou de force dans leur pays, ou restés en France à la recherche d'une vie meilleure.



Rencontre avec des poètes

Au Cra j'ai rencontré des poètes, des slammeurs, des rappeurs et des amateurs de littérature.

Lors d'une visite au Cra, un jeune homme discute. Il est jeune, très jeune majeur. Il me dit « La France c'est un espoir pour moi, ici tout est couleurs, en Algérie tout est gris ». Alors nous parlons de poésie et de haïkus. Je lui propose de revenir avec un cahier et d'écrire en français, les mots qu'il a dans sa tête.

La fois suivante, il y a Lofti, Adnen, Gharbi, Wahid et Lahoucine. Nous parlons en arabe et en français ; chacun donne son avis pour composer un texte qui sera en prose et en rimes.

Le voici :

« Au premier jour de garde à vue
J'ai dégouté ma vie
L'amour de la France
Deviens Souffrance
Dommage je n'ai pas de chance

J'ai été contrôlé
Dommage, je n'avais pas de papier
C'est pour ça que j'ai été fouillé
Et les flics m'ont enfermé
Au Centre de Rétention.
Il faut toujours faire attention
Et garder ton moral

Et ça commence :
Si le juge te dit « Bonjour »
C'est sûr tu prends 20 jours,
S'il te dit « Bonsoir »
Tu gardes l'espoir.

Quand tu as finis tes premiers 20 jours,
Tu retournes voir le juge
Il va te dire « bonjour
Et continue 20 jours »

Si tu finis tes 45 *
Fuis, regarde pas en arrière
avance mon frère
Fais ton dossier
Demande tes papiers
Tu dis à tes amis « au revoir »
Avant que le rêve devienne cauchemar

* 45 jours : se reporter au Lexique p 8, à la définition « rétention »

Je l'ai appelé « le Slam du Cra ». Nous avons pas eu le temps de choisir la musique de fond : Tous sont partis du CRA, libérés ou expulsés.

Une autre fois, je rencontre un rappeur Mister I, son texte est plus violent. Peut être que son histoire aussi. Il me donne le titre et la musique. Il faut imaginer son texte scandé sur une musique saccadée avec beaucoup de coups de batterie.

[Le mot rap provient de l'anglais « to rap », verbe qui signifie « bavarder » dans l'argot noir américain. Mais aussi de « Rhythm And Poetry » (R.A.P.).]

Me voilà coincé

Me voilà coincé
J'ai cherché une solution
De m'en sortir

Putain de merde
Chaque jour je lutte
Contre cette galère,
Colère,
Misère,
Qui détruisent

Je tourne en rond
Je tourne en rond
Me voilà coincé
Me voilà coincé



Puis il repart jouer au babyfoot. Que faire d'autre, coincé entre ces murs ???

J'ai aussi discuté avec des amateurs de littérature. Ceux-là sont plus âgés et ont derrière eux un parcours en Europe.

Monsieur B qui connaît 5 langues et a lu Cyrano de Bergerac et Victor Hugo. Monsieur XX ? qui me parle du Caucase et d'un récit de voyage écrit par Alexandre. Sur le moment je ne comprends pas de quel Alexandre il s'agit. Il me parle de Douma ? Non, Alexandre Dumas... En rentrant chez moi, je me précipiterai sur mon ordinateur pour combler mes carences.

Monsieur L. lui, a écrit son histoire européenne et il me demande comment il pourrait la publier. Mais il y aura une suite, car il manque à son livre le chapitre sur le CRA de Bordeaux.



Vues du tribunal

La grève des avocats

Les avocats bordelais, à travers l'Institut de Défense des Etrangers (IDE) qu'ils ont créé, ont organisé pour le CRA de Bordeaux un système de permanence gratuite afin d'assister au quotidien les personnes retenues.

Les avocats de l'IDE sont rémunérés par l'aide juridictionnelle, à travers un système de barèmes fixés selon la mission, barèmes revus à la baisse par un projet de réforme qui a fait l'objet d'une protestation nationale des avocats.

Après cinq jours de rétention, le JLD contrôle la régularité de la procédure dont chaque personne retenue fait l'objet : Interpellation, conditions de retenue au commissariat, exercice effectif des droits de la personne, tout y passe

afin que le JLD décide in fine, si la personne retenue est remise en liberté après 5 jours, ou si sa rétention est prolongée de 20 jours, le temps pour l'administration de procéder à l'organisation de son expulsion.

L'avocat joue alors un rôle fondamental pour préparer le dossier, chercher les éventuelles irrégularités de procédure et mettre en avant les éléments de la situation de la personne dont n'aurait pas connaissance le juge : un justificatif de domicile, un certificat médical, un contrat de travail, la présence de ses enfants en France.

Alors lorsque la grève générale est votée à Bordeaux en novembre dernier, les audiences pour les personnes retenues au CRA prennent une tournure

« Les avocats avaient pourtant pris le soin de préparer un modèle d'écritures (...) »



particulière. Les juges déclarent par écrit entendre les personnes retenues mais ne reprennent pas leur intervention orale comme c'est le cas d'habitude, ils ne répondent pas non plus aux moyens juridiques soulevés par elles. Les avocats avaient pourtant pris le soin de préparer un modèle d'écritures, transmises par la personne retenue au magistrat. Toutes les procédures contrôlées par le JLD pendant la grève sont déclarées régulières et les rétentions des personnes sont prolongées.

Doit-on comprendre que pendant la grève des avocats l'administration avait agi en parfaite légalité ? Ou peut-on imaginer qu'en l'absence d'avocat, la justice profite à l'Etat ?

Les maillons de la solidarité

Airbnb pour les réfugiés

On connaissait déjà le principe du réseau Welcome (1) en France ; ce dispositif solidaire qui propose à des familles d'héberger un demandeur d'asile pour un court séjour – un mois maximum. Et bien sachez que d'autres têtes pensantes ont mobilisé les concepts d'accueil et d'hospitalité pour nous concocter de nouvelles alternatives !

Le réseau « Refugees Welcome » par exemple. A l'origine de l'idée, trois jeunes allemands dont une travailleuse sociale, et deux étudiants berlinois. Leur site internet (2) nous invite

à accueillir chez nous, des personnes ayant obtenu le statut de réfugié pour une longue période - au minimum trois mois. L'intérêt du dispositif ? Créer une nouvelle culture d'hospitalité, permettre aux personnes d'apprendre la langue du pays d'accueil en immersion dans une famille autochtone, offrir un hébergement stable pour faciliter la recherche d'emploi. Ça sonne bien et ça marche !

Au court de l'année 2015, le projet s'est développé dans neuf pays ; en Allemagne, Australie, Grèce, Portugal, Espagne, Suisse, Pays-Bas, Pologne et Italie. Un franc

succès donc ! Oui mais la France dans tout ça ?

Tout d'abord, sachez que si la France ne figure pas encore parmi les pays membres du projet, le réseau Refugees Welcome a prévu des référents pour les pays dans lequel le projet n'est pas encore développé, qui pourront vous accompagner dans votre initiative d'accueil (3).

Mais encore, connaissez-vous le projet « Comme à la maison » (CALM) ? Porté par Singa, une association française qui accompagne les personnes réfugiés dans leur intégration (cours de

français, soutient aux projets professionnels), le dispositif permet la « mise en relation entre des réfugiés mal logés ou sans domicile fixe, et des particuliers ». Précisons qu'aucune contribution financière n'est demandée aux personnes accueillies. Il faut croire que le projet est en bonne voie, puisque des centaines de

familles ont répondu à l'appel, dès son lancement en Septembre 2015 ! Pour en savoir plus, on ne peut que vous inciter à aller faire un tour sur leur site (4).

Enfin, si vous avez une chambre d'ami qui n'a jamais servi ? C'est peut-être l'occasion de lui insuffler une seconde vie !

(1) Réseau Welcome : <http://www.jrsfrance.org/category/c36-jrs-france/welcome-en-france/>

(2) Refugees Welcome : <http://www.refugees-welcome.net/>

(3) Pour les intéressés, ça se passe ici : <https://docs.google.com/forms/d/13DvTeJVuS3h3BI-qIL3qOzy4M5E6wAWbp4b2pz9WCwc/formResponse>

(4) Comme à la maison : <http://singa.fr/la-communautaire/calm-comme-a-la-maison/>

« MELILLA »

La semaine dernière au CRA j'avais rencontré Mr A. qui avait été blessé à Melilla et qui était d'accord pour me raconter son histoire là-bas. Je ne voulais pas du « sensationnel », je voulais comprendre.

Lorsque j'arrive, ses « camarades de chambrée » me disent qu'il dort. A 11 heures ? Mais oui, que faire d'autre ici, dans ce centre de rétention ?

A midi, je demande qu'on le réveille pour venir me voir. Il arrive un peu endormi. Mais il me rassure : il ne prend pas de somnifères comme la plupart des personnes retenues, lui arrive à bien dormir malgré tout.

Alors après une petite cigarette, nous nous installons dans le réfectoire. Le chef est là mais ne dit rien. Il voit bien que j'ai un bloc de feuilles et que je note. Il doit se demander quoi.

Voilà son récit :

Il est parti en 2011 de Tunisie, a traversé la frontière pour arriver clandestinement en Algérie avec d'autres personnes : 3 tunisiens et 20 africains subsahariens. Il a payé 200 euros au passeur.

Il a travaillé 6 mois en Algérie dans l'agriculture pour avoir un peu d'argent afin d'entrer dans la forêt de Gorogo au Maroc, autour du grillage de 14 Kms de long qui entoure Melilla, l'enclave espagnole située sur le territoire marocain.

Il est caché dans la forêt et étudie le grillage : 14 kms de long, 7 mètres de haut, 3 grillages successifs espacés de quelques mètres chacun. Coté marocain : des mi-

litaires sont postés dans des guérites tous les 10 mètres. Coté espagnol : les « Guardia civil » surveillent les grillages avec des jumelles dans des miradors tous les 500 mètres.

Mr. A n'a pas beaucoup d'argent, alors il n'est pas allé voir les passeurs qui s'occupent des tunisiens. Il est dans la forêt avec les africains subsahariens : Nigeria, Cameroun, Mali, Tchad, anglophones et francophones. Il est le seul tunisien parmi 4000 à 5000 personnes et il est bien accueilli. Il y a des femmes et des enfants.

Il mange ce qu'il trouve (de la farine, parfois du poulet) et partage. Aucune organisation humanitaire ni institution nationale ne vient dans la forêt. Parfois, ils vont en ville à Nador faire les poubelles pour manger, mais les habitants sont hostiles et racistes. Ils n'hésitent pas à prévenir la police.

Il est resté 1 an et demi dans la forêt ! Là il n'y a pas de racisme ni de ségrégation religieuse. Les femmes sont respectées et les enfants aussi. Dans la forêt, il y a un chef : « le capitaine ». Ce chef est désigné par le temps, cela fait 5 ans qu'il est là, il connaît bien les grillages. Mais il ne reste pas en retrait, il essaie de partir avec les autres. C'est lui qui dit « BOZA », le signal, un code pour s'élancer vers le 1er grillage.

Ce mot est scandé en chœur comme un cri pour apaiser la peur, donner du courage en tapant sur le grillage « BO-O-ZA, BO-O-ZA » (Mon narrateur se met à chanter ce mot comme une litanie).

A 4h du matin avant le le-

ver du jour, il est sorti de la forêt sans parler avec 1000 ou 1200 autres personnes et tous se sont dirigés vers le grillage. Ils portent aux mains et aux pieds des crochets pour s'agripper. Les Blacks les plus costauds arrivent en premier et commencent à chanter « BO-O-ZA, One spirit ». Tous jettent des cailloux sur les militaires marocains, se bagarrent.

Ils poussent le 1er grillage, l'escaladent, puis le second... Et enfin le troisième. Il faut que cette action soit très rapide, 10 minutes maximum, il ne faut pas laisser le temps aux gardes espagnols d'appeler des renforts. La chanson est là

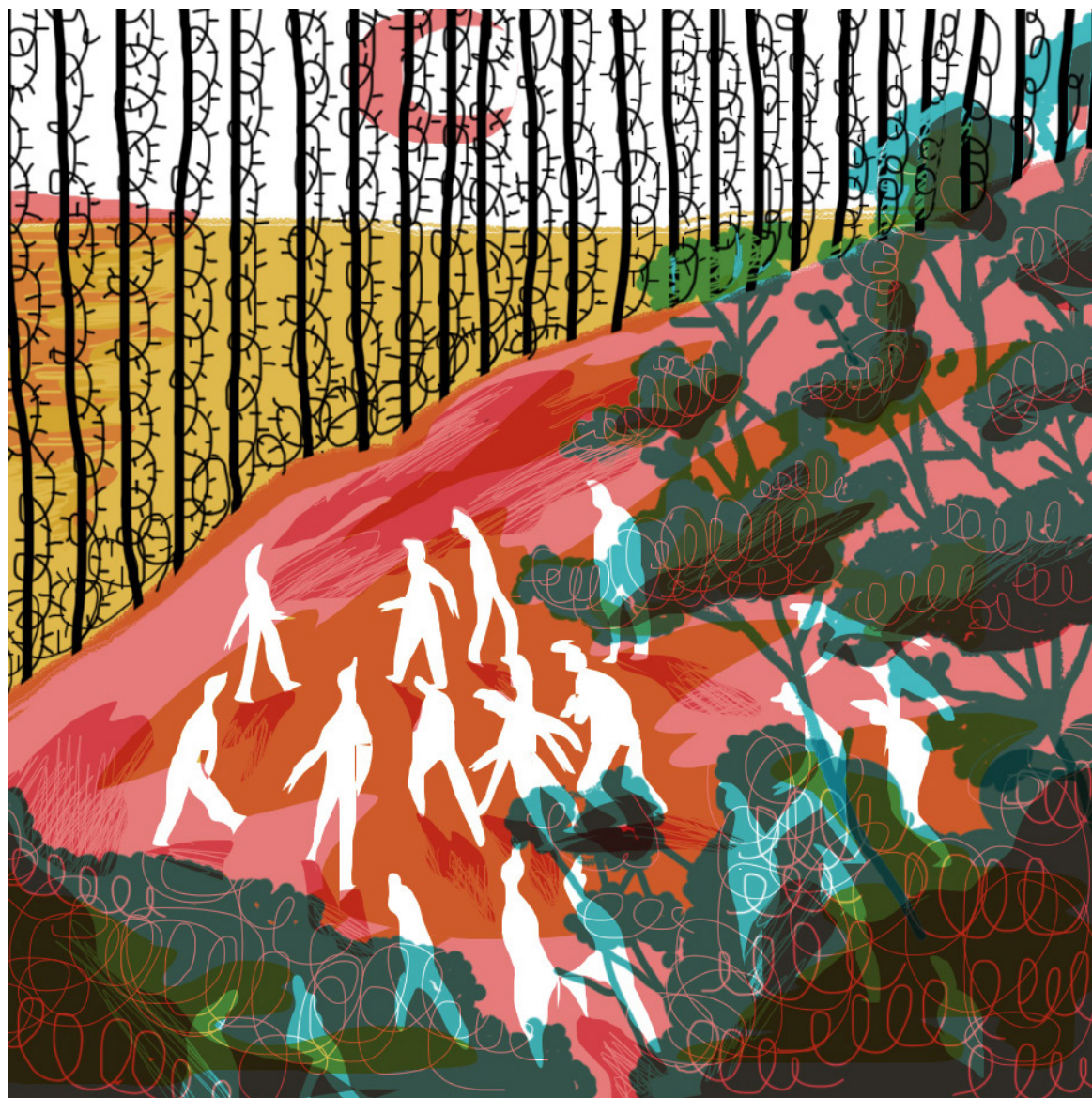
Il reprend la chanson « BO-O-ZA, ONE SPIRIT, ONE LOVE, TU VAS CHOQUER !! »

Je lui demande : « pourquoi « ONE LOVE » de Bob Marley ? » Il m'explique qu'il y a des rasta men dans le groupe et que cela veut dire « un seul cœur, solidarité, tous unis ».

Durant ce passage, certains n'ont pas franchi le 1er grillage et sont frappés par les militaires marocains. Ceux qui ont réussi à franchir les 3 grillages doivent s'échapper pour ne pas tomber entre les mains des policiers espagnols. Et ceux qui sont tombés entre les grillages, bien souvent, sont laissés là

Il reste 21 jours à l'hôpital puis il est conduit dans un camp, « le City » (nom que lui donnent les réfugiés. Le vrai nom est C.E.T.I., centre de séjour temporaire pour les immigrés où sont accueillies 3000 personnes avant d'être reconduites dans leur pays d'origine, ou transférées dans d'autres centres en Espagne).

Après 7 mois de rééducation, M. A peut marcher alors il travaille comme laveur de voitures. Et puis un jour en 2015, il se cache sous un bus et monte dans un ferry direction Malaga. Quand il dit ce nom, ses yeux brillent : « C'est l'Europe ! »



pour les électriser. M. A a essayé 30 fois de franchir la frontière. Il a réussi en 2013 : Cette fois-là, ils étaient 2000 personnes à tenter le passage et seules 450 ont réussi à entrer à Melilla, 450 personnes dont lui et une seule femme.

jusqu'à ce qu'ils meurent. Lui s'est blessé en franchissant le 3ème grillage, pourtant il court car il ne veut pas être attrapé. Il souffre tellement qu'il vomit. Les Guardia civils l'arrêtent, veulent le renvoyer en Tunisie mais la Croix-Rouge s'y oppose.

Son récit est fini. Il va repartir dans sa chambre du CRA. Il attend sa convocation au Tribunal et espère qu'il pourra rester dans cette Europe qui représente tout son avenir.

Rendez-vous compte

VRAI / FAUX

Sur les frontières

Monsieur A. m'a raconté au CRA comment il avait réussi à franchir les barrières de Melilla (voir la rubrique CRAilleurs). C'est lui qui m'a donné l'idée de ce VRAI/FAUX.

« La frontière est, au sens premier, la limite séparant 2 Etats ou par extension 2 zones. Elle est rupture franche entre des modes d'organisation de l'espace, entre des réseaux de communication, entre des sociétés souvent différents et parfois antagonistes ». Dans « Dictionnaire de géographie » de P. Baud, S. Bourgeat et C. Bras. éditions Hatier

« LES HOMMES CONSTRUISENT TROP DE MURS ET PAS ASSEZ DE PONTS »

Cette célèbre phrase d'Isaac NEWTON (1643-1727) est vraie : Du mur d'Hadrien construit pendant la période romaine pour se protéger des Barbares à celui que la Hongrie construit en 2015 sur sa frontière avec la Serbie, les exemples ne manquent pas.

Le Site « <http://www.lesmurs.org/> » recensent 21000 kms de murs-frontières dans le monde.

La carte de Migreurop indique plus de 45 murs, barrières, clôtures en 2012.

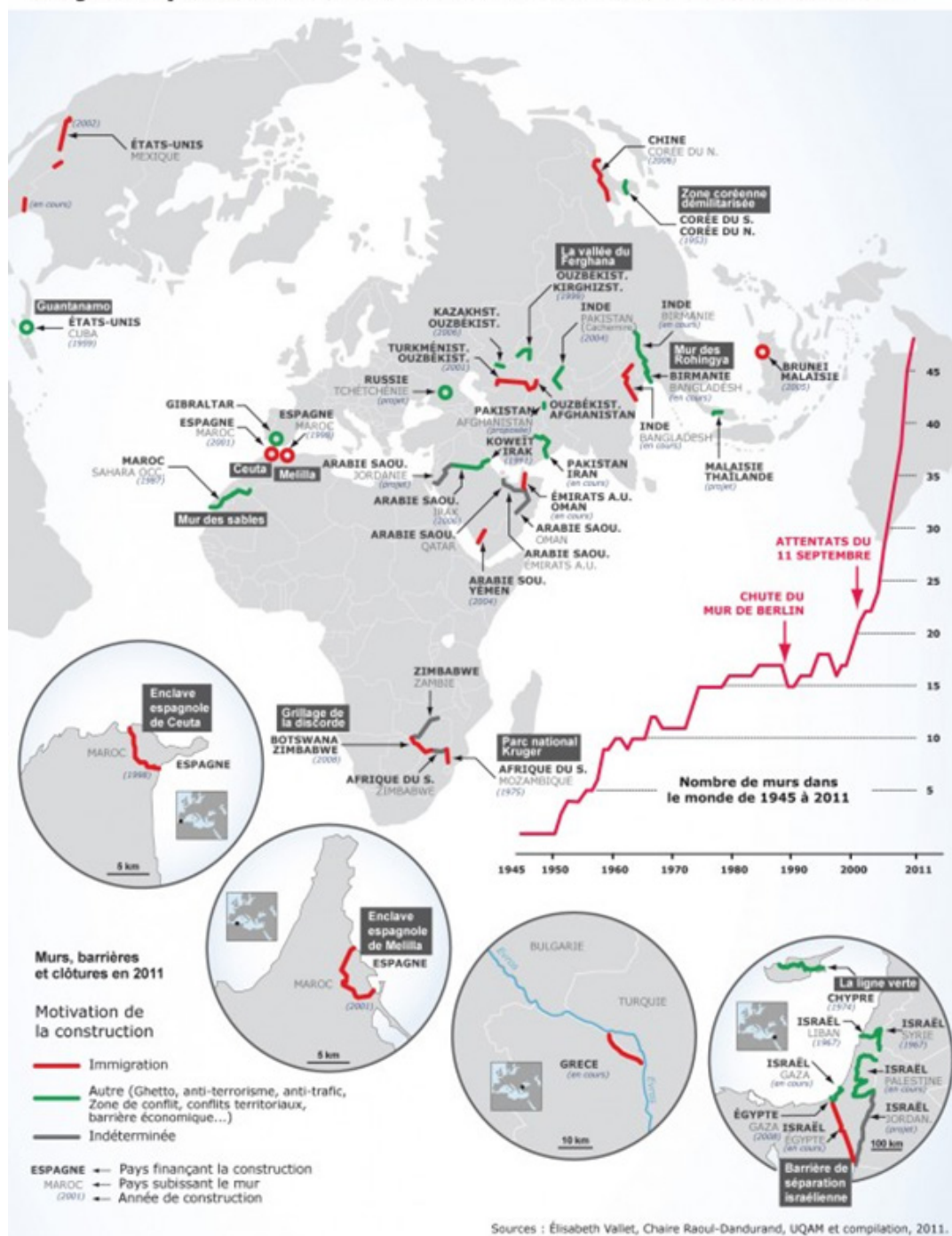
VRAI

Voir aussi celle, plus récente, concernant l'Europe : http://www.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2015/09/03/migrants-quand-l-europe-emmure_4744960_1654200.html

Parmi les 153 ponts les plus longs du monde (plus de 3kms selon la source Wikipedia le 16/10/2015), on compte 4 ponts internationaux. A cela, on peut ajouter les 10 ponts en service entre les USA et le Canada, le tunnel sous la Manche inauguré en mai 1994 et un pont construit en 2011 mais pas encore en service entre la Guyane française et le Brésil pour franchir le fleuve Oyapock : <http://www.slate.fr/story/88927/Oyapock-pont-bresil-guyane>

Effectivement il y a beaucoup de murs, mais beaucoup moins de ponts.

Toujours plus de murs dans un « monde sans frontières »



© Migreurop (2012) Atlas des migrants en Europe. Géographie critique des politiques migratoires européennes, Paris, Armand Colin, 144 p. Carte réalisée par Nicolas Lambert.

LA FRONTIERE PROTEGE DE L'INVASION DES AUTRES PEUPLES

L'Histoire nous fournit de multiples exemples dans lesquels ni les frontières ni les murs n'ont empêché les invasions guerrières. A contrario, la suppression des frontières européennes prévue par les accords SCHENGEN du 14/06/1985 prévoyant la libre circulation des personnes ressortissantes de l'espace Schengen, n'a pas entraîné de déplacements massifs de population à l'intérieur des frontières européennes.

La Fondation Robert SCHUMAN explique en 2014 que « Selon les chiffres de la Commission européenne, le pourcentage de citoyens mobiles de l'Union est passé d'environ 1,6% de la population totale fin 2004 à 2,4% fin 2008, avant de connaître une progression plus lente (à 2,8% fin 2012) sous l'effet tant de la récession économique que de la diminution progressive du potentiel de mobilité en provenance des États membres d'Europe centrale et orientale.

<http://www.robert-schuman.eu/fr/questions-d-europe/0312-la-libre-circulation-des-personnes-au-sein-de-l-union-europeenne-principe-enjeux-et-defis>

X FAUX

L'EUROPE EST UNE PASSOIRE !

Bien au contraire, l'Europe est une véritable forteresse, elle a développé un véritable arsenal de guerre pour ce faire.

Difficile d'y entrer : Un véritable arsenal militaire est mis en place le long des frontières extérieures de l'Europe : Barbelés, barrières de dissuasion, radars, diffuseurs de gaz lacrymogènes, détecteurs de mouvements. Les coûts d'installation et d'entretien de ces frontières sont faramineux.

Par exemple en 1995, un mur de 3 mètres est érigé à Melilla, l'enclave espagnole au Maroc ; En 2005, il est surélevé à 6 mètres de haut. Son coût est évalué à 33 millions d'euros.

<http://www.lactualite.com/actualites/politique/maroc-melilla-la-grande-muraille-de-largent/>

Difficile de s'y établir : Même en cas d'entrée régulière dans un pays avec l'obtention d'un visa, le migrant connaît des difficultés pour avoir le droit de s'installer en Europe. La reconnaissance du statut de réfugié différente selon les pays européens, est elle aussi très longue et procédurière.

X FAUX

LA FRONTIERE LA PLUS INFRANCHISSABLE EST LA MER

Depuis Hannibal Barca (général carthaginois qui, en 218 avant JC, avait franchi les Pyrénées et les Alpes à dos d'éléphant pour marcher vers Rome) nous savons que les montagnes, ces frontières naturelles, ne sont pas un obstacle au franchissement des frontières. La mer reste le plus grand « rempart ». En 2014, la Méditerranée a été le point de passage le plus meurtrier, selon l'Organisation Internationale pour les Migrations:

Nombre de morts ou disparus :

Méditerranée	3 500
Afrique de l'Est	251
Mexique/USA	230
Golfe du Bengale	205
Autres	319



22 000 migrants seraient morts en tentant de gagner l'Europe depuis 2000, principalement en traversant la Méditerranée, selon les estimations de l'O.I.M., soit une moyenne de 1 500 morts par an.

Voir : http://publications.iom.int/system/files/pdf/fataljourneys_countingtheuncounted.pdf

CHAQUE PAYS DOIT RENFORCER SES FRONTIERES POUR EVITER L'IMMIGRATION ET LES MORTS

L'édification de murs et de clôtures ne diminuera pas les arrivées de migrants mais causera davantage de morts.

Les personnes qui fuient des conflits, des guerres ou la misère tenteront toujours de sauver leur vie. Les méthodes sont de plus en plus dangereuses à mesure que les voies légales de migration se réduisent de par la volonté des états européens. Ils ne donnent que difficilement des visas. Cela favorise le développement de trafics abjects qui sont également le résultat de dispositifs frontaliers qui se durcissent et qui ne laissent pas d'autres choix aux personnes migrantes que de prendre la route au péril de leur vie et celles de leurs proches. La photo du petit garçon mort sur une plage qui a fait le tour du monde dans les médias, en est la triste preuve.



De plus en plus de chercheurs se penchent sur la question d'un monde sans frontières. Je citerai seulement l'ouvrage de M. Antoine PECOUD et Paul de GUCHTENAIRE diffusé par l'UNESCO (Migrations sans frontières : essais sur la libre circulation des personnes, Paris : Unesco, 2009, 383 p.). Ces deux chercheurs ont imaginé un monde sans frontières dans lequel les hommes auraient le droit de quitter leur pays, droit reconnu par l'article 13-2 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme 1948, mais aussi celui de s'établir dans le pays de leur choix. Pour eux, toutes les restrictions à la mobilité empêchent les migrants d'aller et venir et a pour conséquence une installation permanente, alors qu'une liberté de circulation, même si celle-ci serait longue à mettre en place, permettrait un séjour plus ou moins long dans un pays étranger et un retour plus facile dans son pays d'origine.

UN MONDE SANS FRONTIERES EST IMPENSABLE

Exposition « Frontières » : Musée de l'histoire de l'immigration à Paris du 10 Novembre 2015 au 29 Mai 2016

« Présentés dans une scénographie qui s'articule autour des concepts d'ouverture et de fermeture, archives, cartes géographiques commentées, objets de mémoire, œuvres d'art, articles de presse, photographies, vidéos, témoignages, œuvres littéraires et récits de migrants, au total 250 objets ponctuent un parcours thématique qui met en scène les relations entre frontières et migrations. »

<http://www.histoire-immigration.fr/2015/6/exposition-frontieres>

Ressources bibliographiques pour aller plus loin :

- Foucher Michel, L'obsession des frontières, Paris : Perrin, 2012, 219 p.
- Guiraudon Virginie, La mise à l'écart des étrangers : les effets du visa Schengen, Paris : L'Harmattan, 2003, 198 p.
- Lorcerie Françoise (dir.), Pratiquer les frontières : jeunes migrants et descendants de migrants dans l'espace franco-maghrébin, Paris : CNRS, 2010, 274 p.
- Pécoud Antoine, Guchteneire Paul de, Migrations sans frontières : essais sur la libre circulation des personnes, Paris : Unesco, 2009, 383 p.
- Van Denderen An, Go no go : les frontières de l'Europe, Arles : Actes sud, 2003, 280 p.
Vallet Elisabeth, Borders, Fences and Wall : States of insecurity ? Border Region series Ashgate
- Di Cintio, Marcello, Walls: Travels Along the Barricades. 2012



Lexique du centre de rétention

Un **centre de rétention administrative** (CRA) enferme des personnes étrangères pour le seul fait d'être « sans-papiers ». Elles sont privées de leur liberté comme les personnes délinquantes ou criminelles, alors qu'elles n'ont commis aucune infraction pénale. Il s'agit d'un enfermement pour des raisons strictement administratives.

Retenu(e) : Personne enfermée au CRA dans l'attente de son expulsion soit dans son pays d'origine, soit dans un pays où elle est admissible (par exemple si la personne a un titre de séjour d'un autre pays européen ou si elle n'a fait que passer dans un pays européen et que ses empreintes ont été relevées lors d'un contrôle). Les personnes peuvent être enfermées durant un temps très variable allant de moins de 48 heures à 45 jours, selon leur situation.

Eloignement : Terme administratif pour désigner l'expulsion d'une personne hors du territoire français.

Mesure d'éloignement : Arrêté préfectoral qui ordonne l'expulsion de la personne en dehors du territoire français. Toute personne peut demander l'annulation de la mesure d'éloignement (comme de la mesure de placement en rétention) devant le tribunal administratif (TA), à condition qu'elle se trouve encore dans le délai de contestation (48h ou 1 mois).

OQTF : obligation de quitter le territoire français. Principale mesure d'éloignement utilisée par les préfetures aujourd'hui. Il en existe d'autres, comme l'arrêté d'expulsion, l'arrêté de reconduite à la frontière, l'arrêté de réadmission « Schengen » ou « Dublin ».



ITF : L'interdiction du territoire français est une peine pénale prise spécifiquement à l'encontre d'un étranger. Elle peut être prononcée comme peine principale ou à titre complémentaire d'une peine de prison et peut être temporaire ou définitive.

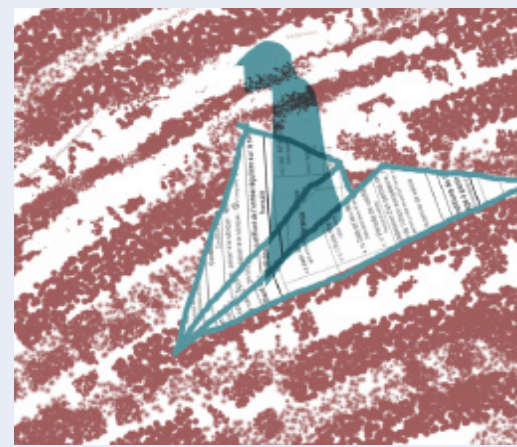
COS PADA : plateforme d'accueil des demandeurs d'asile à Bordeaux.

JLD : Juge des libertés et de la détention. Saisi obligatoirement par la préfecture au 5^{ème} jour de la rétention si elle entend garder la personne enfermée au-delà de ce délai initial. C'est lui qui vérifie la régularité de la procédure de police qui a précédé le placement en rétention pour pouvoir autoriser, selon, la préfecture à garder la personne enfermée à sa disposition pendant 20 jours supplémentaires ou sa remise en liberté. Au 25^e jour, il opère le même contrôle avant d'autoriser la préfecture à maintenir la personne enfermée pour une seconde prolongation de 20 jours, sous certaine condition. Il peut aussi être saisi à tout moment durant la rétention à l'initiative de la personne en cas d'élément nouveau dans sa situation.

PAF : Police aux frontières. C'est elle qui assume la gestion des centres de rétention et met en œuvre les expulsions.

Assignation à résidence : Autre mesure restreignant la liberté mais à l'extérieur d'un CRA. Décision préfectorale coercitive qui ordonne à la personne de rester à son domicile, en général le temps pour la préfecture d'organiser son expulsion. La personne est donc libre physiquement mais contrainte de se rendre régulièrement au commissariat désigné pour prouver qu'elle n'est pas en fuite. De même, elle doit répondre aux différentes convocations qui peuvent avoir pour objet de la placer en CRA ou de l'expulser.

LPC : Laissez-passer consulaire remis par les autorités du pays de la personne retenue qui autorise la PAF à reconduire la personne sur son territoire, pour les personnes dépourvues de passeport.



TFUE – TUE : Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et Traité de l'Union européenne dit Traité de Lisbonne, signé par les Etats membres en 2007. Depuis l'origine, la construction de l'Europe s'est réalisée grâce à une succession de traités négociés par les États membres : le traité de Rome de 1957, l'Acte unique européen de 1986, le traité de Maastricht de 1992, le traité d'Amsterdam de 1997 et le traité de Nice de 2000.

L'Asile : Protection accordée par un Etat à un étranger contraint de fuir son pays à la suite des persécutions qu'il a subies à raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques. Elle est régie au niveau international par la Convention de Genève du 28 Juillet 1951 :

<http://www.unhcr.fr/pages/4aae621e11f.html>

La protection subsidiaire : Protection accordée par la France en vertu du code CESEDA (Article L 712 national) et non en vertu de la Convention de Genève. Cette protection vise les personnes menacées graves sans que celles-ci soient liées à l'un des cinq motifs de la Convention de Genève. Elle est moins étendue que l'asile (1 an renouvelable au lieu de 10 ans).

Règlement DUBLIN III : Règlement européen qui tend à harmoniser les procédures de demandes d'asile et notamment le pays responsable de la prise en charge du demandeur d'asile.

<http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Asile/Europe-et-asile/Le-reglement-Dublin>

Le miCRAcosme, journal sur le centre de rétention de Bordeaux est une publication de La Cimade région Sud-Ouest.

Si vous souhaitez rejoindre La Cimade dans la région, envoyez un mail à bordeaux@lacimade.org

Rédacteurs : Julie AUFAURE, René DUBICQ, Lison MARTY, Mélanie MAUGÉ BAUFUMÉ, Agnès ROUSSEL

Graphisme/mise en page : Lison MARTY, Mélanie MAUGÉ BAUFUMÉ

Dessins et illustrations : Briec MAIRE

Les textes et les éléments statistiques ou graphiques ont été recueillis par l'équipe des intervenants de La Cimade au CRA de Bordeaux, vous pouvez les contacter par email der.bordeaux@lacimade.org